

LA SOLIDARITE AUTREMENT ? MICRO-ASSURANCE ET PROTECTION CONTRE LA VULNERABILITE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Eveline BAUMANN¹
IRD

Résumé

Les populations sub-sahariennes ont une longue tradition de gestion de la vulnérabilité, que ce soit en zone rurale ou en milieu urbain. À ce titre, la répartition des risques et incertitudes représente une parade cruciale. Or, la transition vers l'économie de marché — présentée comme seule solution envisageable par les agences internationales et largement plébiscitée par les décideurs nationaux — nécessite non seulement une meilleure maîtrise des sources de vulnérabilité, mais aussi une certaine propension à se projeter dans le temps et à séparer les champs que sont l'économique et le social, le public et le privé. La micro-finance est censée contribuer à cette évolution, en incitant ses bénéficiaires à se distancer de leurs appartenances d'origine, à se poser en individus responsables et à s'engager dans des relations plus fonctionnelles. Parmi les produits de la micro-finance, un rôle clé revient à la micro-assurance. La déliquescence des systèmes de protection sociale de type moderne d'une part, des solidarités dites traditionnelles d'autre part, semble responsable de son essor.

Mots clés : Vulnérabilité, risque, incertitude, protection sociale, activités informelles, micro-finance, micro-assurance, Afrique de l'Ouest, solidarité, individualisation normes.

¹ L'auteure est membre de l'équipe AUF «La micro-finance entre lutte contre la pauvreté et développement de l'entrepreneuriat » (responsable Eddy Bloy) et chercheuse à l'IRD (UR « Travail et Mondialisation »). Ce texte complète la réflexion présentée lors du *Meeting on Micro-Finance : What Means and Ways for Micro-Finance for What Impacts*, tenu à Pondicherry (Inde), Institut français de Pondicherry, 9-10.1.2003 : « Informal Activities, Uncertainty and Micro-Insurance. Reflections on 'Post-Adjustment' Africa ». La publication dans les actes du colloque est en cours.

Introduction

L'intérêt croissant que portent à la micro-assurance agences internationales, décideurs nationaux, ONG et populations en Afrique subsaharienne, n'est pas le fruit du hasard. Il est la réponse à des crises multiples qui rendent les ménages vulnérables aux aléas de toutes sortes et qui affectent la cohésion sociale : crise du salariat et précarisation du statut des travailleurs, crise de l'État providence et des systèmes de redistribution qui lui sont propres, crise des solidarités caractéristiques du domaine privé. Cette constellation conduit à la recherche de protections en dehors des formules habituelles et, tout comme d'autres facteurs caractéristiques des sociétés qui se modernisent, elle engendre des besoins en numéraire de plus en plus pressants. L'essor de la micro-finance avec ses produits qui sont l'épargne, le crédit et l'assurance en est la conséquence.

Cependant, cet essor ne résulte pas seulement d'une demande sociale, il est aussi voulu par les décideurs. En effet, la micro-finance participe à tout un dispositif d'instruments censés favoriser la globalisation. Pour permettre aux pays du Sud de participer — ou ne vaudrait-il pas mieux dire pour les soumettre? — , à la globalisation et pour interconnecter leurs économies entre elles et avec celles du Nord, un certain nombre de règles doivent être respectées et des normes se voulant désormais universelles être promues. Autrement dit, des innovations relevant à la fois de l'économie, du social et du politique sont indispensables. Parmi ces innovations figure notamment la prise en charge accrue des individus par eux-mêmes et à leur inscription grandissante dans des sociétés civiles en gestation.

Nous nous interrogerons sur ces évolutions qui sont en cours dans les pays d'Afrique de l'Ouest, en nous appuyant en partie sur l'exemple du Sénégal, pays souvent considéré comme pionnier pour les innovations économiques et sociales. Dans un premier temps, seront présentés les systèmes de protection contre la vulnérabilité des ménages. Ensuite, il s'agira de montrer comment les acteurs économiques affrontent concrètement la vulnérabilité, sous ses formes que sont le risque et l'incertitude, que ces acteurs exploitent le milieu naturel ou qu'ils soient responsables d'une unité de production de type informel. La discussion portera enfin sur les normes qui sous-tendent les mesures économiques prises dans un contexte de post-ajustement et sur la contribution jouée la micro-assurance dans la transition vers l'économie de marché

1 LA PROTECTION ET LES SOLIDARITES MISES A L'EPREUVE

La vulnérabilité à laquelle sont exposés les ménages concerne les hommes et les femmes vivant ensemble, d'une part, le patrimoine domestique et professionnel dont ils disposent, d'autre part. Alors que des institutions de type moderne se chargent de l'assurance dite sociale et s'adressent à la minorité des salariés et de leurs familles, les solidarités « traditionnelles » couvrent indistinctement les risques liés à la personne et aux biens matériels. Les produits d'assurance basés sur la mutualisation des risques de toutes sortes, eux, viennent en complément aux systèmes de protection connus. Ces produits sont non seulement proposés par des compagnies d'assurance telles que nous les connaissons dans les pays du Nord. De plus en plus, des institutions d'envergure plus modeste occupent ce créneau en pleine expansion pour proposer des assurances adaptées aux populations démunies.

1.1 Protection et vulnérabilité des travailleurs²

Dans les pays au sud du Sahara, le marché du travail a connu, au cours des vingt dernières années, des évolutions comparables (Charmes, 2001). Les vagues d'ajustements structurels ont donné lieu à la mise au travail accrue de toutes les catégories de la population, à la stagnation, voire la diminution du travail salarié, à la précarisation du statut des travailleurs, à la multiplication d'emplois non protégés au sein d'unités de type informel. Le niveau de la protection sociale s'en ressent.

Prenons, à titre d'exemple, le cas du Sénégal (Annexe 1). L'agriculture continue à fournir la grande majorité des emplois, mais les rendements sont faibles. Elle crée à peine 8 % des richesses, le secteur primaire dans son ensemble moins de 18 %. Le marasme du secteur primaire nourrit les flux de ceux qui cherchent un emploi dans les villes où habitent désormais 47 % des Sénégalais. La récente diminution du chômage peut laisser penser que la situation de l'emploi se serait améliorée, que les nombreuses mesures censées donner plus de flexibilité se seraient traduites par une mise en relation plus rapide et plus efficace de l'offre et de la demande de travail. Or, les réalités sont bien plus complexes.

Les entreprises privées ne répondent que très timidement aux incitations de création d'emplois, et dans la fonction publique, le niveau reste quasiment stationnaire : depuis des années, les salariés du privé et du public représentent environ 1,5 % de la population du pays.

² L'augmentation du nombre « d'ouvriers et d'employés non qualifiés » peut être rapprochée de cette évolution. À Dakar, la part de cette catégorie est passée de 30 % en 1991, à 47 % en 1994/95 (Sénégal, 1997a : 36). Au milieu des années quatre-vingt-dix, le nombre de personnes exerçant, dans la région de Dakar, à titre principal ou secondaire une activité informelle, a été évalué à 665 000. Ce chiffre pose cependant problème : d'après l'Enquête sénégalaise auprès des ménages, Dakar connaîtrait une population active (occupés ou chômeurs) de 578 000 personnes, sur une population en âge de travailler de 1 166 000 (Sénégal, 1997a : 35).

Tableau 1 : Les bénéficiaires de la sécurité sociale au Sénégal

| | | année | source |
|---|-------------------------------|---------------|--------------------------------|
| Travailleurs bénéficiant de couverture sociale | 176 000 | n.d. | Fall, 2002 |
| = en % des travailleurs | 5,1 % | | |
| Bénéficiaires de couverture sociale (droits directs et dérivés) | 1 200 000 | n.d. | <i>ibid.</i> |
| = en % de population totale | 13,3 % | | |
| Dépenses pour sécurité sociale en % du BNP, Sénégal | 3,5 % | 1996 | <i>ibid.</i> |
| Dépenses pour sécurité sociale en % du BNP, Union européenne | 14 % (Irlande) à 32 % (Suède) | 1999 | Alternatives économiques, 2003 |
| Dépenses pour sécurité sociale par habitant/an, Sénégal | 6 257 F.CFA | 1996 | Fall, 2002 |
| [= 9,54 €] | | | |
| = en % du SMIC | 17,3 % | <i>id.</i> | <i>ibid.</i> |
| Dépenses pour sécurité sociale en % du SMIC, OCDE | 500 % | <i>id.</i> | <i>ibid.</i> |
| Ratio actifs/retraités secteur public (FNR) | 3,0 / 1 | « années 80 » | PNUD, 2001 : 87 |
| Ratio actifs/retraités secteur public | 1,7 / 1 | 1999 | <i>ibid.</i> |
| Ratio actifs/retraités secteur privé (IPRES) | 2,1,0 / 1 | « années 60 » | <i>ibid.</i> |
| Ratio actifs/retraités secteur privé | 2,2 / 1 | 1997 | <i>ibid.</i> |

Seules les activités informelles semblent profiter de la nouvelle donne : elles connaissent un essor quantitatif impressionnant et jouent un rôle anticyclique incontestable. Certes, l'estimation fiable de l'importance numérique des Sénégalais exerçant une activité informelle pose problème.

Il n'en reste pas moins que « l'informalisation » de l'économie est perceptible *de visu*, ne serait-ce que par l'offre de services signalée dans les espaces publics (en matière de consultance, d'intermédiation commerciale), par le foisonnement de boutiques et d'étals de toutes sortes ainsi que par l'omniprésence de vendeurs ambulants à des endroits stratégiques. Dans un contexte de paupérisation prononcée qui frappe désormais aussi les citadins et qui menace les couches moyennes, cette évolution est l'expression d'une attitude plus pragmatique par rapport au travail, et elle renvoie à la nécessité d'une mise au travail accrue, au caractère indispensable de la pluriactivité, au sein du ménage ou pour ses membres pris individuellement et occupant déjà un emploi. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement d'activités requérant un niveau de technicité et de formation modestes. Étant donné les lourdeurs administratives liées à la création d'entreprise — dans ce pays tout comme ailleurs dans la sous-région —, quasiment toute unité de production, qu'il s'agisse d'un commerce, d'une entreprise du bâtiment ou d'une compagnie de taxis, est plus ou moins obligée de passer par une « phase informelle ».

La présence de nombreuses unités dites informelles procure aussi des avantages aux grandes entreprises soumises à l'impératif de compétitivité internationale. Pour répondre à cet impératif, celles-ci sous-traitent aux unités informelles qui peuvent d'autant plus facilement s'adapter à une demande fluctuante qu'elles recourent à une main-d'œuvre présentant, elle, de véritables caractéristiques de flexibilité³. Souvent apparentée au chef d'entreprise ou du moins entretenant avec celui-ci un rapport plus ou moins paternaliste, cette main-d'œuvre ne bénéficie pas de protection, que ce soit en termes de législation du travail (licenciements, conflits de toutes sortes), d'avantages sociaux (allocations familiales, allocation de chômage, retraite) ou en matière de santé (assurance maladie, assurance contre les accidents du travail). Seule exception, les quelque 2 000 petits patrons et travailleurs sénégalais dans l'informel ayant contracté une assurance volontaire auprès de la Caisse de sécurité sociale.

La précarité caractérise également l'emploi des grandes entreprises qui, elles aussi, font régulièrement appel à une main-d'œuvre dont les droits et le pouvoir de négociation sont limités. Dans l'industrie, six emplois sur dix sont des emplois non permanents, occupés essentiellement par des journaliers, souvent de sexe féminin. Ils sont concentrés dans la transformation des produits agricoles et halieutiques et dans l'industrie chimique (Sénégal, 2001). La protection de ces travailleurs concerne seulement la maladie et les accidents de travail, pourvu que les employeurs s'acquittent de leurs obligations en la matière, ce qui, d'après des informations provenant de source autorisée, est loin d'être toujours le cas.

Les données macro-économiques relatives à la protection sociale institutionnelle reflètent la précarité des travailleurs sénégalais. À peine 5 % des actifs bénéficient d'une protection sociale de type moderne (maladie, accident du travail, allocations familiales), ce qui correspond en termes de droits dérivés à 1,2 million de personnes — adultes et enfants confondus —, soit environ un Sénégalais sur huit (Tab. 1 et Fall, 2002 : 6). Les difficultés des institutions chargées de la protection sociale⁴ vont en croissant et tant pour les salariés du public que ceux du privé, les ratios entre actifs et retraités se dégradent de manière alarmante.

La protection sociale institutionnelle se heurte donc à un double handicap. D'une part, l'extension de la couverture par le biais du salariat de type moderne est compromise du fait de la faible capacité de création d'emplois des secteurs privé et public. D'autre part, les opérateurs de « l'informel » ne semblent pas encore suffisamment prêts à contracter des assurances volontaires. À ce double handicap s'ajoute la remise en question des solidarités dites traditionnelles.

1.2 Des solidarités qui se reconfigurent

Lorsque l'on oppose, pour l'ensemble de la population dakaroise en âge de travailler, les personnes occupées d'une part, aux chômeurs et inactifs (écoliers, ménagères, retraités) d'autre part, on constate que la mise au travail directement ou indirectement liée aux mesures d'ajustement structurel, a diminué la charge de ceux qui exercent un métier et qui sont, implicitement, censés subvenir aux besoins des sans-travail (Tab. 2). En effet, alors qu'au milieu des années soixante-dix, toute personne occupée avait théoriquement à charge deux chômeurs ou inactifs, deux décennies plus tard, le ratio est

³ D'où aussi l'engouement des agences internationales pour ce type d'entreprise.

⁴ Ces institutions sont la Caisse de Sécurité sociale, pour les accidents du travail et les allocations familiales, l'IPRES (Institut de prévoyance retraite du Sénégal) pour les retraites du privé, le FNR (Fonds national de retraite) pour le public, les IPM (Institutions de prévoyance maladie) pour les soins de santé. La réforme et l'assainissement du FNR comptent parmi les priorités des bailleurs internationaux, d'où le projet de relever l'âge de la retraite de 55 ans à 60.

descendu à 1,4. Cette évolution est liée à l'augmentation du taux d'activité qui est passé de 39 % en 1976 à 56 % en 1994/95 (Annexe 1). Expression incontestable d'une nécessité économique, nous l'avons dit, ce taux d'activité plus élevé résulte aussi du souci de présenter à son entourage l'image de quelqu'un qui est actif — « *L'essentiel est de quitter la maison le matin [pour se rendre au travail]...* » — et de l'ambition de se prendre en charge grâce à une activité professionnelle, si modeste soit-elle. Et surtout, il est un indicateur pour la reconfiguration des solidarités « traditionnelles » intra- et inter-générationnelles.

Tableau 2 : La prise en charge des inactifs et chômeurs, Dakar

| | Ratio | année | source |
|---|-------|---------|---------------------|
| Ratio population inactive ou au chômage / population occupée, Dakar | 1,99 | 1976 | Calculs à partir de |
| <i>id.</i> | 2,05 | 1988 | Sénégal, 1991 |
| <i>id.</i> | 1,47 | 1991 | Sénégal, 1993 |
| <i>id.</i> | 1,41 | 1994/95 | Sénégal, 1997a |
| Indice du ratio, 1976 — 1994/95 (1976 = base 100) | | 71 | |

En effet, la solidarité — et on pense notamment à celle qui implique les membres de la famille — est mise à rude épreuve, et ceci d'autant plus que la soumission à ses règles est souvent vécue comme une hypothèque par rapport aux projets personnels tant valorisés par ailleurs. Certes, les transferts dont bénéficient les ménages continuent à être non négligeable : au Sénégal ils représentent 19 % des revenus, toutes catégories confondues (Sénégal, 1997a : 105). Il n'en reste pas moins que les actes de solidarité deviennent plus sélectifs, se cantonnent à un cercle de plus en plus restreint ; c'est tout d'abord la famille nucléaire qui en bénéficie. Des sommes souvent élevées sont investies dans l'éducation des enfants (Annexe 2), surtout depuis que la privatisation de l'enseignement permet de choisir entre établissements plus ou moins réputés et prometteurs d'une insertion professionnelle prestigieuse. En même temps, les acteurs inventent des stratégies de contournement, voire d'évitement des obligations sociales : recours à des domestiques non apparentés pour éviter l'accueil — voire l'installation définitive — d'une « cousine », habitat dans un quartier difficile d'accès pour « décourager » d'éventuels visiteurs nécessiteux, absences du domicile ou déplacements aux moments de sollicitations particulièrement lourdes (veille des fêtes religieuses), mise en avant d'un projet collectif du genre GIE, voire téléphone cellulaire non

accessible aux personnes hébergées, etc⁵. Alors qu'il y a une certaine distanciation par rapport à la famille élargie et que les manifestations de la solidarité se centrent sur la famille restreinte, une certaine autonomie en matière de protection sociale s'avère indispensable.

1.3 L'incitation à l'assurance volontaire

Les solutions proposées visent à compléter des régimes publics de prévoyance par des assurances volontaires. L'innovation est de taille. En effet, les régimes publics sont basés sur le principe de la solidarité et de la redistribution; ils sont financés non seulement par les bénéficiaires eux-mêmes, mais aussi par d'autres catégories sociales telles que les employeurs et les contribuables, par le biais du budget de l'État⁶. Généralement, il n'y a pas adéquation entre la cotisation demandée à la personne assujettie et l'importance de son risque. Il en est autrement pour l'assurance volontaire qui, elle, fonctionne selon le principe de la mutualisation des risques, l'objectif étant l'équilibre financier. Elle couvre quasiment tous les champs d'activité et concerne autant la personne humaine que son patrimoine.

Pour reprendre l'exemple du Sénégal, le secteur de l'assurance se porte bien : entre 1992 et 2001, son chiffre d'affaires a doublé et il atteint désormais 41,2 milliards F.CFA (63 millions €). Les perspectives d'évolution semblent positives. Alors que l'assurance auto représente 35 % du chiffre d'affaires⁷, l'assurance vie commence à bénéficier d'un intérêt incontestable. La capitalisation est présentée comme la nouvelle formule indispensable pour garantir des retraites décentes et certaines compagnies d'assurance envisagent la protection des artisans et commerçants.

Si les grandes compagnies d'assurance s'adressent surtout à une clientèle aisée, les systèmes de protection « par le bas », eux, rencontrent un écho grandissant auprès des populations aux revenus modestes. Des expériences dans ce sens sont menées dans un certain nombre de pays africains (Atim, 2000), dont le Burkina Faso (Aliber & Ido, 2002), l'Ouganda (Hatch, 2002 : 14), la Tanzanie (Steinwachs, 2002), le Sénégal (Fall, 2002). Appuyée par des agences internationales⁸ et, qui, sur le terrain, sont relayées par des ONG et autres institutions de proximité, la micro-assurance ne concerne pas seulement la protection sociale classique, mais elle couvre aussi des risques tels que la perte d'animaux, les crédits et les biens acquis grâce à un prêt, etc., autant de risques

⁵ Pour les questions de distanciation et le processus d'individualisation dans les villes africaines, on peut consulter Marie *et al.*, 1997. La réflexion a été poursuivie dans Leimdorfer & Marie, 2003. La relation entre micro-finance et émergence des sociétés civiles est traitée in Baumann 2003.

⁶ À raison de 39 % dans l'Europe des quinze (*Alternatives économiques*, 2003).

⁷ Depuis que l'importation de véhicules a été libéralisée, les immatriculations augmentent à un rythme soutenu. En même temps, de nombreux véhicules ne sont pas en règles. En 1997, on parlait de 50 % de véhicules qui ne seraient pas assurés (« Assurance automobile : plus de 50 % des véhicules hors-la-loi », *Le Soleil (Dakar)*, 20.11.1997). Autres sources pour ce paragraphe : « Le marché de l'assurance. 12 % de hausse en 2001 », *Le Journal de l'économie*, 8.5.2002 ; « Système de retraite : en route vers la capitalisation », *Le Journal de l'économie (Dakar)*, 6.12.2001 ; « Assurance : un nouveau-né dans l'IARD », *Le Journal de l'économie*, 31.10.2002 ; « Fonction publique : création d'une mutuelle de santé en mars », *Journal de l'économie*, 16.1.2003.

⁸ On peut notamment mentionner le BIT avec sa Social Security Policy and Development Branch (Programme STEP, Strategies and Tools against Social Exclusion and Poverty Programme) et le programme Extension of Social Security (<www.ilo.org/public/english/socsec/pol>) et le InFocus Programme on Boosting Employment through Small Enterprise Development (<www.ilo.org/public/english/employment/finance/>) et l'USAID (<www.microfinancegateway.org/microinsurance>). De même, le GRET (<www.gret.org>) ainsi que le CIRAD (<www.microfinancement.cirad.fr>) mènent des investigations sur les micro-assurances et appuient leur création.

susceptibles non seulement de provoquer des crises de subsistance, mais aussi et surtout de porter atteinte aux capacités de remboursement des personnes sinistrées. Dans la pratique, c'est avant tout la protection contre les maladies qui bénéficie d'un intérêt incontestable, même si la santé continue à être fréquemment considérée comme une fatalité.

Au Sénégal, par exemple, on dénombre une bonne centaine d'assurances mutuelles de santé ; le nombre d'adhérents est de 420 000 personnes (Fall, 2002).

Or, la nuance s'impose, car on remarquera que pour près de trois sur quatre de ses adhérents, la mutuelle vient en complément à une assurance contractée dans le cadre d'un emploi salarié⁹. Le nombre des assurés « au premier franc » se limite à 123 000 personnes. Le mouvement de l'assurance volontaire n'est qu'à ses premiers balbutiements et le risque d'une protection à deux vitesses est loin d'être écarté.

2 GERER LA VULNERABILITE

L'intérêt que rencontrent les assurances volontaires et tout particulièrement la micro-assurance ne doit pas nous faire oublier que les sociétés africaines ont une longue pratique de stratégies susceptibles d'affronter ou d'éviter les risques et incertitudes, voire de les transférer sur leur entourage. Ces stratégies tiennent compte de la pluralité des sources de vulnérabilité. Elles résultent des savoirs relatifs aux « états de la nature », savoirs dont s'inspire également la gestion des unités informelles. Avant d'aborder la gestion concrètes de la vulnérabilité, on peut s'interroger sur ses facettes multiples.

2.1 La pluralité des sources de vulnérabilité

On entend par vulnérabilité un état lié à une chute imprévue des revenus et/ou à une brusque augmentation des dépenses. Elle se manifeste de deux manières, le risque et l'incertitude. On connaît la célèbre distinction de F. Knight qui attribue au risque une certaine probabilité, alors que l'incertitude, elle, ne peut être probabilisée. Les sources de vulnérabilité sont nombreuses, et elles connaissent de fortes variations en fonction des milieux sociaux et des aires culturelles¹⁰. Elles concernent des aléas liés à la vie humaine et les cycles de la vie, à des problèmes relevant de l'environnement économique et politique et, enfin, des risques provoqués par des sinistres de toutes sortes.

Les risques relatifs au cycle de vie concernent des événements tels que les naissances et baptêmes, ainsi que les mariages (Annexe 2). Si les dépenses entraînées par ces événements sont souvent très lourdes, leur temporalité est dans une certaine mesure maîtrisable et les réponses peuvent être modulées sans nécessairement porter atteinte à la subsistance du ménage :

« Une femme pense quotidiennement à la prochaine [cérémonie], à sa 'dette' à l'égard de l'hôte, aux moyens d'y tenir sa place, lorsqu'elle n'est pas elle-même invitante, ce qui se prépare de longue date, ne serait-ce que pour n'oublier d'inviter personne, motif certain de vexation. » (Vuarin, 1994 : 248)

⁹ Des efforts en ce sens sont entrepris par les fonctionnaires qui disposeront d'une mutuelle, la Mutuelle de santé de la fonction publique (MSFP). Cf. « Fonction publique : création d'une mutuelle de santé en mars », *Le Journal de l'Economie*, n° 349, 16.1.2003.

¹⁰ On s'inspire de Brown, McCord, 2000 et Brown, Green, Lindquist, 2000.

Par contre, en ce qui concerne les aléas de la santé, la perte d'un proche, les dépenses liées aux cérémonies funéraires, ainsi que et le veuvage, l'anticipation paraît plus difficile. À défaut d'avoir pris des prédispositions adéquates, ils peuvent générer de véritables crises pour la famille et les activités professionnelles de ses membres. Il s'avère, en effet, que la moitié des cas d'insolvabilité des preneurs d'un prêt est liée à des problèmes de santé.

Un autre type de risque et d'incertitude est provoqué par des événements inattendus tels que les catastrophes naturelles, les sinistres détériorant ou détruisant la propriété tels que les incendies, les inondations, les vols. Leur coût économique et social peut atteindre des niveaux considérables si des zones entières sont touchées — ce qui est le cas des maladies épizootiques et des inondations — et les répercussions peuvent être d'autant plus dramatiques que les services publics ne sont pas en mesure de pourvoir à l'aide d'urgence nécessaire.

Alors quelle est, dans ces différentes formes de vulnérabilité, la part du risque et celle de l'incertitude¹¹ ? Globalement, le risque est lié à des facteurs exogènes et quasiment indépendants des choix des agents économiques. On peut citer, à titre d'exemple pour le risque, le jeu de la roulette à qui l'on peut affecter une « probabilité objective », ainsi que des phénomènes caractérisés par une certaine périodicité (climat) ou pour lesquels on dispose d'une large population (espérance de vie). Or, dans des pays où l'appareil statistique laisse à désirer, peut-on raisonnablement prétendre connaître les « états de la nature », que ce soit dans le domaine de l'écologie ou en matière démographique ? Certes, on est, par exemple, en mesure de prévoir scientifiquement une invasion acridienne. Mais qu'en est-il des moyens de lutte contre ces prédateurs, de la volonté politique d'agir à temps au lieu d'attendre l'arrivée d'une aide d'urgence toujours productrice de rentes ? Est-on sûr que les avions d'épandage d'insecticides soient en état de marche, que le carburant soit disponible, le personnel technique fidèle au poste ? Autre exemple, celui du transport. On peut connaître les risques d'accident, tester la sécurité des véhicules et embarcations. Mais si, comme dans le cas récent du naufrage d'un bateau au Sénégal¹², l'on refuse de reconnaître qu'un navire n'est techniquement pas au point, l'alerte n'est déclenchée que tardivement et les secours dépêchés sur les lieux lorsqu'il est trop tard ?

Dans ces cas — et il sont nombreux ! —, il s'agit, pour les populations concernées, incontestablement plus d'une situation d'incertitude que de risque, car ce ne sont pas seulement des éléments probabilisables qui interviennent, mais avant tout la volonté politique des décideurs, les ambitions et les inerties propres à la nature humaine. C'est donc tout l'environnement économique et politique d'un pays qui est en cause ainsi que la confiance que les populations estiment pouvoir accorder aux hommes qui les gouvernent. Or, souvent, le vécu quotidien n'incite guère à la confiance et exacerbe le sentiment de vulnérabilité.

La distinction entre aléas pouvant faire l'objet d'anticipation et ceux qui échappent à la maîtrise de l'homme, n'est donc pas toujours opérationnelle dans les pays du Sud, tant entrent en ligne des facteurs autres que purement matériels. Il s'ensuit de cette difficile probabilisation que la généralisation de systèmes assuranciers rencontre des limites. Et dans la pratique au quotidien, ce sont surtout des « probabilités subjectives », liées à l'expérience et à la connaissance du milieu, qui sont en mesure de déterminer les

¹¹ On s'inspire de Guerrien, 1996.

¹² Le naufrage du Diola en septembre 2002 a coûté la vie à plus de 1 500 personnes. Voir le dossier consacré aux catastrophes au Sénégal par *Nouvel Horizon*, n° 346, 25.10.2002.

décisions économiques des acteurs. Le souci de répartir les sources de vulnérabilité et de les contourner en découle.

2.2 Les pratiques des acteurs : l'exploitation de ressources naturelles et la nécessité de prévoir

Les pratiques des acteurs témoignent de leurs connaissances des différents types de vulnérabilité susceptibles de perturber l'activité économique, de porter atteinte à la santé et l'intégrité physique des personnes, d'endommager ou d'anéantir leur patrimoine. C'est en milieu rural qu'un grand nombre de ces pratiques prennent origine, pour être ensuite adaptées à l'économie urbaine.

La pluri-activité dans le secteur primaire représente un exemple par excellence de la répartition des sources de vulnérabilité. On peut penser, entre autres, aux pêcheurs combinant activités halieutique et agricole pour subvenir aux besoins alimentaires de leur foyer. Ceux du Delta central du Niger au Mali, par exemple, se scindent en sous-groupes. Chaque femme ou chaque homme adulte du ménage forme un sous-groupe suffisamment mobile pour exploiter les ressources — halieutiques ou agricoles — là où elles sont abondantes et accessibles (Quensière, 1994). En agriculture, la pratique correspondante consiste à faire de la culture itinérante, à se déplacer individuellement ou en groupe vers des zones grandes productrices pour s'y faire embaucher au moment des récoltes ou bien à exploiter plusieurs parcelles présentant des caractéristiques pédologiques différentes¹³.

L'exploitation extensive, c'est-à-dire l'appropriation du sol et l'occupation de sites connus pour leurs eaux poissonneuses n'est cependant possible que lorsque la main-d'œuvre est abondante¹⁴, et que les terres cultivables et les plans d'eau sont suffisamment disponibles et relativement libres d'accès. Si tel n'est pas (ou plus) le cas, l'exploitation extensive cède le pas aux différentes modalités de l'exploitation intensive, avec un recours accru à la main-d'œuvre. À partir d'un certain stade, l'artificialisation des plans d'eau (empoissonnement des mares, surcreusement des chenaux) et des champs (fertilisation) s'impose. L'utilisation d'outils aratoires et halieutiques plus perfectionnés relève également de pratiques intensives. Ainsi, le pêcheur exploite des engins pluri-spécifiques ou bien combine engins actifs (épervier, filet dérivant) et passifs (nasses, filets dormants, palangres)¹⁵. L'agriculteur, lui, pratique la pluri-culture : dans un seul champ, manioc, igname, maïs, banane plantain, canne à sucre et arachide voisinent et différents horizons du sol sont exploités simultanément.

Bien entendu, indépendamment de ces stratégies directement liées à l'activité économique et à l'exploitation du milieu naturel, les acteurs font aussi preuve d'une propension à l'épargne parfois considérable, que ce soit en nature (bétail, volaille, tissus, ustensiles de toutes sortes) ou en numéraire, par exemple dans le cadre d'une tontine ou une institution de la micro-finance. On sait que dans la zone UMOA, le taux de pénétration de ces institutions est désormais de l'ordre de 22 %¹⁶. Mais ils investissent aussi dans les relations personnelles susceptibles de présenter des garanties

¹³ Parfois, même un champ mal entretenu peut relever d'une stratégie anti-risques, en ce sens que l'entretien, si sommaire soit-il, pérennise le droit de l'exploiter.

¹⁴ Ce qui est d'ailleurs un argument économique en faveur de la polygamie.

¹⁵ Les engins actifs demandent la présence de l'homme. Les engins passifs, eux, restent dans le biotope (souvent la nuit, comme c'est le cas du filet dormant) et les produits de la pêche sont récupérés après, ce qui permet une utilisation alternative de la main-d'œuvre pendant le temps de pose.

¹⁶ Source : BCEAO, BOAD, UEMOA, 2002. Le taux de pénétration définit le rapport entre nombre de bénéficiaires et population cible exprimée en terme de familles de six membres. Nous ne disposons pas de données équivalentes pour la Mauritanie dont il sera également question ici et où la micro-finance est encore une réalité relativement récente.

contre les aléas de toutes sortes. L'insertion dans un groupe de jeunes ou à une classe d'âge et, d'une manière générale, toute manifestation de convivialité permettant d'affirmer l'appartenance à un groupe et la souscription à ses valeurs, peuvent être citées à ce titre. Il s'agit d'autant d'investissements à moyen et long terme pouvant être mobilisés en cas de besoin.

Très schématiquement, quels sont les enseignements que l'on peut tirer de ces pratiques en termes de gestion de la vulnérabilité ?

Dans les pratiques extensives, celles qui privilégient la terre et les plans d'eau en tant que support de la ressource par rapport aux autres facteurs de production (capital technique et main-d'œuvre), le risque de production insuffisante est réparti dans l'espace et le temps, comme il est réparti entre les sous-groupes du ménage. Il y a tout d'abord des considérations à court terme qui guident les exploitants. Elles se traduisent par le souci d'assurer la reproduction de l'unité domestique grâce à la modulation entre activités et entre sites écologiques. Mais ces considérations sont conditionnées par le souci d'éviter la surexploitation du milieu naturel et de permettre le renouvellement des sols et des ressources ichtyques, renouvellement qui seul garantit la survie de la communauté. À cet effet, on pratique la jachère et la mise en réserve de certains plans d'eau, on interdit la pêche à des moments cruciaux pour la reproduction des espèces. Exprimée autrement, on renonce à une consommation immédiate pour mieux en profiter dans un temps ultérieur. C'est cela la caractéristique même de l'épargne, gestion par excellence de la vulnérabilité. Des comportements d'épargne se manifestent aussi après les récoltes et la saison de pêche, lorsque céréales et poissons transformés sont stockés en vue d'une consommation ou d'un écoulement ultérieurs. Ces comportements complètent les pratiques d'épargne plus classiques évoquées plus haut ainsi que les investissements dans les relations personnelles et la constitution d'un capital social mobilisable à tout moment.

L'intensification qui est censée remédier au risque d'une baisse de production se fait par le recours accru au capital technique et aux ressources humaines. Pour les activités agricole et halieutique, cela signifie qu'au nom d'un souci de rentabilité immédiate — impératif d'autant plus grand que les intrants agricoles et les engins de pêche coûtent cher —, on introduit, d'une part, des sources de vulnérabilité telle que épuisement des sols et sur-pêche par rapport aux capacités reproductives de la ressource, intérêts divergents des autochtones par rapport aux allochtones¹⁷, droits d'accès prohibitifs aux sites réputés poissonneux, etc. Autrement dit, il y a tendance à négliger l'aspect renouvellement des ressources naturelles et leur pérennité en tant que bien public. Par rapport à l'unité de production, il y a, d'une part, externalisation de la vulnérabilité : ce sont la communauté et, plus généralement, l'État qui vont assumer les conséquences de l'intensification. Ce danger est d'autant plus grand que des comportements du type passager clandestin peuvent apparaître et se généraliser, notamment lorsque les instances de régulation sont faibles. D'autre part, la vulnérabilité est reportée sur la main-d'œuvre. Composée essentiellement de membres de la famille, la main-d'œuvre représente un coût quasiment fixe, car le chef de famille doit de toutes les façons pourvoir aux besoins de consommation alimentaire de l'unité domestique¹⁸. Les seules limites à l'utilisation de la main-d'œuvre familiale sont posées par les normes de travail socialement acceptables.

¹⁷ Les divergences entre groupes de pêcheurs, mais aussi entre pêcheurs, éleveurs et agriculteurs peuvent aller jusqu'à mort d'hommes.

¹⁸ On ajoutera qu'en milieu rural, par exemple en milieu pêcheur du Delta central du Niger, les dépenses alimentaires représentent plus de 70 % des dépenses des ménages (Baumann, 1994).

On peut résumer les stratégies censées réduire la vulnérabilité en milieu rural de la manière suivante. Il y a à la fois prise en compte des impératifs de subsistance de l'unité domestique et souci de reproduction physique et symbolique des communautés. Ce souci est étroitement lié au renouvellement de ce bien public que représentent les ressources renouvelables. Il s'agit de trouver un dénominateur commun entre considérations à court terme, c'est-à-dire produire pour consommer, vendre ou troquer dans l'immédiat, et considérations à long terme, c'est-à-dire prélever sur la consommation immédiate pour pouvoir consommer en cas de crise ou bien pour mieux vendre lorsque les prix sont plus attractifs. Mais il convient également de trouver un juste équilibre entre investissements qui soient non seulement productifs d'un point de vue économique, mais aussi social. Des comportements d'épargne et d'investissement à long terme sont, par conséquent, aussi indispensables que la répartition et l'externalisation des facteurs de vulnérabilité.

2.3 Les pratiques des acteurs : le fonctionnement des activités informelles

Toutes proportions gardées, le mode de fonctionnement des activités informelles, qu'elles soient implantées en milieu urbain ou rural, n'est pas fondamentalement différent de ce qui vient d'être décrit au sujet de l'activité agricole ou halieutique¹⁹. Ici et là, il y a tout d'abord la confusion entre patrimoine de l'entreprise et biens domestiques, d'une part, confusion entre fonds de roulement et budget familial, d'autre part. Pour ce qui est ensuite de la main-d'œuvre, il s'agit également souvent de membres de la famille ou bien de personnes liées au chef d'entreprise par un rapport de dépendance, si implicite soit-il. Enfin, tout comme dans le secteur primaire, les opérateurs économiques des secteurs secondaire et tertiaire ont des connaissances surtout intuitives des « états de la nature » et la gestion des facteurs de vulnérabilité consiste à répercuter les aléas non maîtrisables par l'environnement et la main-d'œuvre. Dans les villes, l'une des stratégies consiste à répartir ces facteurs en diversifiant les sources de revenus, que ce soit au sein du ménage même ou au niveau de chaque individu. Nous l'avons évoqué. Ainsi, tel commerçant, au lieu d'agrandir son commerce en une localisation unique, préfère l'implantation de plusieurs boutiques à des endroits présentant chacun des avantages spécifiques. Tel collaborateur d'un bureau de consultance se transforme, après ses heures de présence obligatoire, en chauffeur de taxi. Tel fonctionnaire exerce parallèlement une activité d'expert, combinant ainsi avantageusement plusieurs types d'emploi tout en échappant, le cas échéant, à l'imposition. On peut ajouter que même l'émigration de membres de la famille contribue à sa manière à cette diversification des sources de revenus, pourvu que, par des transferts d'argent, l'émigré continue à participer au budget familial. Or, les stratégies ne visent pas seulement la répartition des sources de vulnérabilité par le biais de la pluri-activité, il y a également transfert sur l'aval et l'amont de la production. Ainsi, les fournisseurs sont fidélisés et imbriqués dans des relations personnalisées grâce à une certaine tolérance par rapport à des irrégularités qui pourraient être commises de part et d'autre. Cette imbrication peut aboutir, entre autres, à des situations d'insolvabilité et des retards (de remboursement d'un prêt, de livraison d'une marchandise) difficiles à sanctionner. La multiplication de fournisseurs et la sous-traitance en cascade, pratiques souvent *a priori* contre-productives d'un point de vue économique, relèvent également de cette stratégie anti-vulnérabilité. De même, il y a fidélisation des clients pour bénéficier de leur capital social, pour s'assurer, le cas échéant, de leur appui auprès des autorités et autres personnalités influentes. D'une

¹⁹ Sources pour ce paragraphe : Hugon, 1995 ; Pourcet, 1995 ; Servet, 1996.

manière générale, des concessions réciproques renforcent les liens et augmentent le nombre de dépendants aux services desquels on pourra recourir en cas de nécessité.

Le transfert des risques et incertitudes s'effectue en outre vers l'environnement au sens large du terme. Cela se traduit par le non-respect des obligations fiscales, handicap de taille pour la politique économique des pays où les activités informelles sont abondantes²⁰. Mais il y va aussi du non-respect des normes, par exemple en matière de sécurité routière, d'hygiène publique, de pollution de l'atmosphère et des cours d'eau, de nuisances sonores. À titre d'exemple, un patron d'une compagnie de taxis néglige la surveillance du bon fonctionnement de ses véhicules, refuse de les soumettre au contrôle technique obligatoire, autant d'actes qui lui auraient coûté cher. En l'occurrence, les usagers subissent les conséquences de ces négligences, ils sont quasiment obligés d'accepter les pannes provoquant des retards ; les habitants de l'agglomération en question, eux, sont confrontés aux émissions de gaz nocifs. Ce qui est en jeu, ce n'est donc pas seulement le fonctionnement de l'appareil d'État privé de ressources fiscales, mais ce sont aussi les biens publics tel que l'environnement écologique qui se détériorent.

Et enfin, il y a report de la vulnérabilité sur la main-d'œuvre, maillon faible et non protégé dans le processus de production informelle. Souvent, elle n'est pas seulement composée de parents, mais aussi de personnes liées au chef d'unité par des rapports basés sur un « contrat implicite »²¹. Ce « contrat » est susceptible de protéger l'employé (ou apprenti) en cas de maladie et contre le renvoi. Cependant, dans un contexte caractérisée par la croissance sans véritable redistribution et par la précarisation de l'emploi, ces garanties implicites semblent de moins en moins opérationnelles.

Ce qui compte tout d'abord, c'est la rentabilité à court terme des unités de production. Voilà pourquoi on préfère les options réversibles, c'est-à-dire des choix engageant seulement l'avenir proche. Le foisonnement d'activités de service, nécessitant un minimum de capital fixe, est la manifestation de cette préférence, tout comme les choix technologiques des petits entrepreneurs. Ils optent pour l'internalisation des économies externes — d'où les sous-traitances en cascade — et pour l'externalisation des nuisances écologiques et des effets sur la collectivité.

Souci de rentabilité immédiate et attention portée à la disponibilité d'argent liquide vont de pair. Ils comptent parmi les caractéristiques de l'économie urbaine. Ne serait-ce que pour se rendre au travail et se nourrir sur place, pour « dépanner » quelqu'un qui pourrait rendre un service ultérieurement, pour réaliser une opération commerciale prometteuse, etc., les citadins cherchent à disposer d'argent liquide. La préférence psychologique pour le présent renvoie au taux d'actualisation, ce taux que l'on applique au revenu à percevoir ou à une dépense à engager dans le futur pour connaître sa valeur actuelle²². On sait que plus l'environnement économique et social est précaire, plus le taux d'actualisation sera élevé. Et on sait aussi que la forte préférence pour l'immédiat n'est pas propre aux petits opérateurs économiques²³.

Les considérations relatives à une pluralité d'horizons temporels s'articulent. En matière économique, le court terme semble être privilégié. Les investissements à long terme, eux, favorisent plutôt la cellule familiale que l'on tient à reproduire, tout comme l'on

²⁰ Bien entendu, le non-paiement de l'impôt traverse toutes les catégories d'entreprises.

²¹ On se réfère à Azariadis, D., « Implicit Contracts and Underemployment Equilibria », *Journal of Economic Theory*, 1975, pp. 1183-1202. Pour une discussion, voir Guerrien, 1996 : 101-103.

²² Pour les opérations économiques dans les pays industrialisés, il correspond soit au taux d'intérêt du marché, soit au taux interne de rentabilité, soit au taux préconisé par le Plan. Ceci étant, dans la vie quotidienne, les acteurs font intervenir des paramètres plus personnels.

²³ Voilà ce que confirment des estimations effectuées auprès d'étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop et auprès de cadres des secteurs public et privé. Ces catégories affectent à leurs revenus futurs un taux d'actualisation compris entre 100 et 250 % (Lecointre, 1993).

tient à reproduire la réputation dont on jouit et à éviter le déclassement social. Ces investissements à long terme se situent dans le domaine de l'éducation et de la formation, enjeu majeur dans un contexte de compétition qui se joue aussi autour des diplômes et de leur prestige.

3 GLOBALISATION ET MISE AUX NORMES

Nous avons vu que dans le petit entrepreneuriat, indépendamment du secteur économique, des logiques familiales et clientélistes prédominent. Or, pour que puisse y avoir développement, *a fortiori* dans un contexte de globalisation, des relations fonctionnelles et des logiques basées sur la performance économique méritent d'être promues. Cela d'autant plus que l'interdépendance des unités économiques — sociétés nationales qui sous-traitent aux unités de type informel, investisseurs étrangers tournés vers les marchés internationaux, etc. — ne souffre pas de maillons faibles exposés à des sources de vulnérabilité trop grandes. Le souci de normalisation en découle et celle-ci concerne tous les types d'entreprises.

3.1 Le souci de normalisation

Les différentes réformes auxquelles sont soumis, depuis deux décennies, les pays subsahariens, visent, *in fine*, leur intégration dans l'économie globalisée. Les programmes d'ajustement structurel doivent être analysés sous cet angle. Ils contribuent à accélérer la transition d'économies rentières et contrôlées par l'État vers des économies de marché et d'accumulation productive, et ils font émerger des signaux positifs en direction des partenaires potentiels.

À ce titre, des indices permettant des comparaisons trans-nationales s'avèrent indispensables²⁴. En effet, les investisseurs potentiels doivent pouvoir choisir en fonction des opportunités que présentent les différents pays de la sous-région. Sans aucun doute, ces comparaisons trans-nationales suscitent de l'émulation parmi les pays concernés, émulation qui est d'ailleurs stimulée par le conflit qui affecte la Côte d'Ivoire depuis le dernier trimestre 2002. Parallèlement, il convient d'homogénéiser, à travers les pays de la sous-région, les instruments de la gestion et les outils juridiques. L'élaboration du SYSCOA (Système de comptabilité ouest-africain) va dans ce sens, ainsi que la mise au point de l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires), complétée par des institutions juridiques appropriées. Le secteur des assurances est, lui aussi, homogénéisé (Code Cima). Dans le domaine de la production industrielle, les normes de qualité (ISO) contribuent à introduire des standards internationaux. Par rapport à ces différents dispositifs, les bureaux d'audit internationaux jouent, bien entendu, un rôle central. Ce sont eux qui amènent les entreprises de la place vers le respect de normes qui se veulent universelles ; en créant un climat favorable aux affaires, ils rassurent les sociétés étrangères déjà en place ou celles qui souhaiteraient s'implanter.

Le monde du travail est au centre des réformes visant à la compétitivité des économies nationales et à l'ouverture sur l'économie globalisée. Ainsi, au Sénégal par exemple, le Code du travail est aménagé afin de donner plus de flexibilité à la main-d'œuvre. D'autres mesures encore, telle que, toujours au Sénégal, la « Convention nationale État-

²⁴ On peut citer comme exemple : Conseil National du Patronat du Sénégal (CNPS) / Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), *Environnement des entreprises industrielles de l'Union économique et monétaire ouest-africaine*. Dakar, Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar, 1996, 200p.

employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes» concerne la réglementation des stages en entreprise²⁵. Toutes ces mesures sont autant de signaux envers les investisseurs. Mais si elles s'adressent presque exclusivement aux grandes sociétés, les entreprises d'envergure moyenne ne sont pas pour autant exclues des sollicitations réformatrices. La création de Centres de gestion agréés au Sénégal, nous en fournit un exemple, projet qui s'est cependant soldé par un échec. Il s'agissait de normaliser la gestion des PME, tout en les incitant à se conformer à la réglementation fiscale. Il semblerait que « l'habitus informel » des opérateurs se soit difficilement accordé avec l'idée de les amener vers plus d'orthodoxie en matière de gestion.

La micro-finance, avec ses produits que sont le crédit, l'épargne et l'assurance, s'adresse, elle aussi, *a priori* à des entreprises de taille modeste. À ce titre, elle peut contribuer à la stabilisation de nombreuses unités informelles, notamment celles liées aux grandes sociétés par des relations de sous-traitance. C'est l'historique même de la micro-finance qui permet de comprendre la grande attention que portent bailleurs de fonds et décideurs à la vulnérabilité des petites entreprises. Née dans un contexte d'ajustement, la micro-finance était, d'une part, censée participer activement à la transition vers le libéralisme économique en promouvant le petit entrepreneuriat et en introduisant des raisonnements marchands jusque dans des zones reculées des pays. D'autre part, elle devait amortir les effets néfastes des politiques d'austérité et devenir un instrument privilégié de la lutte contre la pauvreté. Dans un premier temps, les produits financiers proposés se sont focalisés sur la croissance et ont privilégié l'épargne et le crédit. L'expérience a cependant montré que la vulnérabilité face aux aléas multiples représente un handicap majeur pour la transition souhaitée, d'où la nécessité de proposer des produits adéquats, davantage centrés sur les besoins de la clientèle et le souci de réduire sa vulnérabilité (Churchill, 2002).

3.2 Micro-assurance et économie de marché

En quoi, la micro-assurance favorise-t-elle la transition souhaitée ? Tout comme les autres produits de la micro-finance, elle permet aux individus tout d'abord de s'autonomiser par rapport aux relations clientélistes et aux liens de dépendance traditionnellement indispensables à leur survie matérielle et à leur protection en cas de sinistre. Alors que ces relations se caractérisent par une étroite imbrication entre l'économique et le social, la micro-assurance, elle, crée des liens d'une nature différente, fonctionnels et déterminés largement par des motifs économiques. L'autonomisation du sujet a aussi des répercussions à un niveau macro-social dans la mesure où l'imbrication entre considérations économiques et sociales cèdera la place à la distanciation progressive du domaine économique par rapport à l'environnement social.

Parallèlement, la séparation entre sphère publique et professionnelle d'une part, et sphère privée et domestique d'autre part, est favorisée, et la dissociation entre trésorerie de l'entreprise et budget familial encouragée.

En effet, si un chef d'unité de production cotise à une assurance maladie volontaire, c'est tout d'abord en tant qu'opérateur économique qu'il agit, et sa cotisation doit, *a priori*, être incorporée dans les frais de fonctionnement de l'entreprise. Au lieu d'être transférés sur la famille, les risques (de santé du moins) sont mutualisés et couverts par

²⁵ Cependant, on ne saura nier la dimension politique de cette mesure : satisfaire, ne serait-ce que sur le papier, cette partie de la population à laquelle l'actuel président du Sénégal doit sa victoire en 2000.

l'assurance. Or, cela n'empêche pas pour autant la mobilisation des relations personnelles pour des difficultés passagères relevant de la sphère privée.

Des attitudes innovantes sont aussi susceptibles d'émerger en ce qui concerne le rapport au temps des acteurs. En effet, alors que la micro-assurance contribue à égaliser les fluctuations des revenus dans le temps, la mutualisation des risques permet aux assurés d'adapter leur approche des temporalités à la société dite moderne. Au lieu d'appréhender le temps en fonction des cycles qui ponctuent l'année — saisons agricoles, fêtes religieuses, moments cruciaux de l'année scolaire —, les assurés sont susceptibles de développer une perception plus abstraite du temps et sont progressivement amenés à maîtriser celui-ci. Des considérations court-termistes peuvent, à ce titre, régresser au profit de projets s'inscrivant davantage dans le moyen, voire le long terme.

Par ailleurs, en introduisant de plus en plus des raisonnements économiques dans la gestion des unités de production, la micro-assurance contribue non seulement à la séparation entre les champs que sont le juridique, le politique, l'économique et le religieux, elle favorise aussi la division du travail et les spécialisations professionnelles. Côté entrepreneur, au lieu de diversifier les facteurs de vulnérabilité entre plusieurs activités économiques, une meilleure appréhension du risque peut l'amener non seulement à se projeter davantage dans l'avenir, mais aussi à focaliser petit à petit ses efforts sur une gamme limitée d'activités — voir une seule ! —, réalisant ainsi des économies d'échelle et déclenchant un processus d'accumulation. Côté institutions de la micro-assurance — qui pour le moment sont encore largement couplées avec la micro-finance —, la spécialisation est susceptible de donner lieu à une plus grande division du travail et, partant, à une plus grande cohésion du tissu économique.

Enfin, on sait que les décisions concernant la micro-assurance doivent être prises en commun, par le groupe des adhérents dont la composition traduit, comme nous l'avons signalé, des liens essentiellement fonctionnels. De nouvelles prises de parole peuvent de ce fait avoir lieu et des prises de responsabilité se manifester. Ce sont autant d'indices parmi d'autres de l'émergence d'une société civile. Et on sait à quel point celle-ci est indispensables pour que les populations du Sud puissent progresser vers plus de bien-être.

3.3 La micro-assurance et ses limites

Depuis quelques années, la micro-assurance fait naître de grands espoirs auprès des bailleurs, des décideurs, des opérateurs de terrain et des populations susceptibles de bénéficier d'une protection de type assurantiel. Or, pour le moment, les expériences en la matière sont trop jeunes pour autoriser un bilan, du moins en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins, comme pour d'autres innovations supposées améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres, la prudence s'impose, car la micro-assurance ne saura résoudre des problèmes souvent fort complexes et qui renvoient autant à des déterminants économiques que sociaux et surtout politique (Brown & Cord, 2000 ; Brown *et al.*, 2000).

Nous avons vu que les sociétés subsahariennes disposent de toute une panoplie de pratiques susceptibles de les protéger contre les aléas auxquels sont exposés les individus en tant que personnes privées et acteurs économiques.

Ces pratiques peuvent revêtir des formes qui ne sont pas systématiquement repérables comme des pratiques assurancielles, mais leur efficacité peut être tout aussi grande que

celle d'une assurance classique. En effet, l'épargne peut jouer un rôle central dans la prévention des risques et incertitudes. L'amélioration de l'offre de produits d'épargne peut par conséquent s'avérer tout aussi souhaitable que le développement des produits d'assurance.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que seuls certains types d'aléas se prêtent à la mutualisation telle qu'elle est proposée par la micro-assurance. Cette restriction explique que devront être exclus de la couverture micro-assurancielle des domaines susceptibles d'être concernés par le phénomène de co-variance, comme l'assurance bétail contractée par la population d'un périmètre bien déterminé. Il pourrait s'avérer impossible d'honorer un contrat d'assurance bétail au cas où la totalité des troupeaux serait affectée par une maladie épizootique, car les effets de co-variance risqueraient très rapidement rendre insolvable l'institution de micro-assurance. Dans ce cas, la solidarité avec d'autres zones ne pourra donc jouer, contrairement à ce qui se passe avec le système de la protection par compensation.

Parmi tous les types d'assurance en fonction des sinistres couverts, c'est l'assurance décès qui paraît la plus facile à manipuler. Cela étant, connaît-on suffisamment les réactions des populations musulmanes lorsque la mort d'un proche est évoquée ? Est-il concevable dans ces sociétés d'affecter à la mort une quelconque probabilité, si implicite soit-elle ? Il n'est guère certain que l'on ait suffisamment élucidé cette question.

Un point qui mériterait également d'être approfondi est celui de l'opérateur chargé des contrats de la micro-assurance. Certes, les institutions de la micro-finance semblent bénéficier de suffisamment de confiance de la part des assurés potentiels et leurs agents ont généralement une excellente connaissance de la clientèle pour qu'on leur confie la gestion d'une assurance. Or, la confusion entre gestion de l'épargne, distribution de prêts et assurance peut s'avérer fallacieuse. En effet, les gestionnaires ne pratiquent pas nécessairement le cloisonnement entre dépôts d'épargne et primes d'assurance, alors que ce cloisonnement est indispensable à la bonne marche de la micro-assurance. Tout comme l'intermédiation financière proprement dite, la sensibilisation des gestionnaires et une bonne formation s'avèrent donc indispensables.

Enfin, la micro-assurance en tant que telle risquerait de n'avoir que peu de répercussions sur le fonctionnement des unités de production et sur la bonne marche de l'économie sans une évolution conséquente de l'environnement économique et social dans son ensemble. D'une part, des progrès doivent être faits dans des domaines spécifiques, comme celui de la santé notamment. Car tant qu'il n'y aura pas de mesures efficaces en matière de prévention des maladies et tant que les services sanitaires n'arriveront pas à mieux répondre aux besoins de la population, l'existence de la micro-assurance n'aura point d'effet sur l'état de santé de la population. D'autre part, pour promouvoir le développement, il faut davantage que des techniques, si sophistiquées soient-elles. Il faut un environnement propice à la création d'entreprises et aux investissements productifs et surtout une grande volonté politique pour mener à bien des projets ambitieux.

Annexe 1

Tableau : Le monde du travail au Sénégal, passé et présent

| | | année | source | type de collecte de données |
|--|---------|---------|------------------|-------------------------------|
| Taux d'activité, Sénégal | 56 % | 1994/95 | Sénégal, 1997a | enquête ménages (ESAM) |
| <i>id.</i> | 47 % | 1988 | Sénégal, 1993 | recensement |
| <i>id.</i> | 39 % | 1976 | Sénégal, 1976 | <i>id.</i> |
| Taux de féminisation de la main-d'œuvre, Sénégal | 43 % | 1999 | World Bank, 2000 | statistiques nationales |
| <i>id.</i> | 6 % | 1976 | Sénégal, 1976 | recensement |
| Taux d'activité, femmes, Sénégal | 22 % | 1988 | Sénégal, 1993 | recensement |
| <i>id.</i> | 4,6 % | 1976 | Sénégal, 1976 | <i>id.</i> |
| Taux d'activité, femmes, Dakar | 39 % | 1991 | Sénégal, 1991 | enquête emploi |
| <i>id.</i> | 20 % | 1988 | Sénégal, 1993 | recensement |
| <i>id.</i> | 13 % | 1976 | Sénégal, 1976 | <i>id.</i> |
| Taux de chômage, Sénégal | 7,5 % | 1994/95 | Sénégal, 1997a | enquête ménages (ESAM) |
| <i>id.</i> | 8,9 % | 1988 | Sénégal, 1993 | recensement |
| <i>id.</i> | 4,5 % | 1976 | Sénégal, 1976 | <i>id.</i> |
| Taux de chômage, Dakar | 16,4 % | 1994/95 | Sénégal, 1997a | enquête ménages (ESAM) |
| <i>id.</i> | 24,4 % | 1991 | Sénégal, 1991 | enquête emploi |
| <i>id.</i> | 23 % | 1988 | Sénégal, 1993 | recensement |
| <i>id.</i> | 12 % | 1976 | Sénégal, 1976 | <i>id.</i> |
| Salariés | 131 000 | 1997 | PNUD, 2001 | données Direction de la Stat. |
| <i>id.</i> | 137 000 | 1995 | <i>ibid.</i> | <i>id.</i> |
| <i>id.</i> | 145 000 | 1988 | Sénégal, 1993 | recensement |
| <i>id.</i> | 121 000 | 1979 | Fall, 1997 | divers |
| <i>id.</i> | 105 000 | 1961 | <i>ibid.</i> | <i>id.</i> |
| Salariés, fonction publique | 67 000 | 1995 | Sénégal, 1995 | audit fonction publique |
| <i>id.</i> | 73 000 | 1990 | Fall, 1997 | divers |
| <i>id.</i> | 68 000 | 1983 | <i>ibid.</i> | <i>id.</i> |
| <i>id.</i> | 54 000 | 1979 | <i>ibid.</i> | <i>id.</i> |
| <i>id.</i> | 22 000 | 1961 | <i>ibid.</i> | <i>id.</i> |

Annexe 2

Cycle de vie et dépenses : baptêmes, scolarité et mariages

Alors que les risques relevant de l'environnement économique et politique peuvent difficilement faire l'objet d'anticipations, il en est autrement des risques liés à la vie. Dans une grande mesure, on peut les prévoir, contrôler les dépenses y afférentes. Quelques exemples à titre d'illustration.

Pour ce qui est tout d'abord des baptêmes, ils donnent lieu à des cérémonies coûteuses et lourdes de conséquences symboliques. Il s'agit d'accueillir — et surtout de nourrir copieusement, voire d'héberger — parents et amis, d'où une assistance atteignant fréquemment une centaine de personnes. À ces dépenses s'ajoutent des cadeaux présentés surtout aux femmes appartenant à la famille de la mère, ainsi que les « gestes » à faire envers les griots. Organiser les baptêmes et y participer relève des obligations sociales et s'y soustraire signifierait de rompre des liens tissés entre familles et générations successives. En effet, les baptêmes représentent des événements sociaux centraux pour l'inscription des femmes dans des réseaux de solidarité et dans la société d'une manière générale (Mottin-Sylla, 1993).

Les mariages représentent, eux aussi, des cérémonies lourdes pour le budget des familles concernées, cérémonies qui sont précédées par le versement d'une dot à la famille de la mariée. Dans les couches moyennes, la dot peut facilement atteindre 500 000 F.CFA (762 €). La cérémonie elle-même peut réunir plus d'une centaine de personnes. Dans les milieux très aisés, les mariages sont une occasion par excellence pour exposer les richesses, qu'elles prennent la forme d'un foyer somptueux, des véhicules rutilants, d'une garde-robe précieuse, de la joaillerie en or massif. Il arrive que la dot — comprenant une voiture neuve et des coffrets de bijoux — soit apportée par tout un cortège de véhicules et que pour le carburant permettant à ces véhicules de retourner, la famille du marié propose une somme de plusieurs centaines de F.CFA²⁶. Chaque cadeau fait aux griots, ne saura être inférieur à 50 000 F.CFA (76 €).

D'autres dépenses tout aussi importantes sont engendrées par le pèlerinage à La Mecque que tout musulman croyant est censé effectuer au moins une fois dans sa vie. Le voyage en tant que tel est très souvent suivi d'une cérémonie organisée, au retour, au domicile du pèlerin. Les dépenses ainsi engagées peuvent aller jusqu'à doubler les frais engendrés par le pèlerinage en tant que tel (soit une dépense totale de 3 millions de francs CFA, environ 4 600 €). Dans certains milieux, la pression sociale pour organiser ces cérémonies d'accueil du pèlerin est telle que, à défaut de disposer des moyens nécessaires, il arrive que les candidats au pèlerinage préfèrent renoncer au voyage.

En ce qui concerne les dépenses somptuaires, la presse se fait régulièrement l'écho de la lutte anti-gaspillage et évoque la loi 67-04 de mars 1967 réglementant les cérémonies familiales. Mais dans certains milieux du moins, ceux qui servent de modèles de réussite aux couches moins fortunées, les pratiques subsistent et sont une occasion pour affirmer le statut social non seulement des familles impliquées, mais aussi de leurs invités. Par contre, les milieux qui s'estiment exposés au risque de déclassement social, mettent au point des stratégies permettant d'éviter des dépenses trop importantes. À titre d'exemple, une jeune mère peut prolonger son séjour en clinique au-delà de la journée traditionnellement prévue pour le baptême. À ce moment, on invite un cercle réduit de parents et amis proches à la clinique même et on leur offre amuse-gueule et autres

²⁶ Le presse à sensation expose ces « [Les] frasques de deux familles de 'gros os' : mariage princier pour la nièce de Bassirou Diagne Marième Diop », *Le Témoin*, n° 218, 25-31.10.1994. Il s'agissait, en l'occurrence du mariage entre le chef de l'agence de Thiès de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix, un parent direct de l'ancien président de la République, et la nièce d'un grand dignitaire religieux de Dakar. La cérémonie eut lieu dans la Grand Mosquée de Dakar.

boissons, alors qu'au domicile même, un repas plutôt modeste est servi aux proches et aînés de la famille.

Enfin, la scolarité des enfants engendre des dépenses récurrentes qui peuvent être particulièrement lourdes et cela d'autant plus que, du fait de la privatisation de l'éducation, des formations — y compris pré-scolaires — prestigieuses et de plus en plus coûteuses sont proposées. Dans les milieux moyennement aisés de la capitale sénégalaise (cadre de banque avec les deux conjoints actifs, par exemple), il n'est pas rare que les parents déboursent mensuellement la somme de 30 000 F.CFA (soit 46 €) par enfant scolarisé dans le primaire. Cette somme comprend la scolarisation proprement dite, la contribution pour les fêtes de l'école, le taxi assurant le transport de l'enfant, le répétiteur et, le cas échéant, les cours d'informatique, de natation ou d'arts martiaux. Dans le supérieur privé, alors qu'il faut compter des frais de scolarité annuels pouvant atteindre près d'un million F.CFA (soit plus de 1 500 €) par an, le coût annuel d'une formation en matière de gestion est d'environ 350 000 F.CFA (environ 530 €). La formation universitaire dans le public est, avec des frais d'inscription de 5 000 F.CFA (8 €), infiniment moins coûteuse.

Bibliographie

- Alternatives économiques, 2003. — *La protection sociale*. Numéro hors série. 1^{er} trimestre, 64 p.
- Atim, Chris, 2000. — *Contribution des mutuelles de santé au financement, à la fourniture et à l'accès aux soins de santé. Synthèse des travaux de recherche menés dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre*. Washington, USAID, 69 p.
- Baumann Eveline, 2003 (accepté pour mise en ligne). — «Au-delà des performances économiques : Microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest », *Dialogue*, n° 32, mars. [Revue en ligne de l'ADA, <www.microfinance.lu>].
- Baumann, Eveline, 1995. — «A chacun son bas de laine. Le comportement d'épargne en milieu pêcheur du Delta central du Niger (Mali) » in Servet, Jean-Michel (éd.), *Epargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières*. Paris, Association d'économie financière, pp. 201-227.
- Baumann, Eveline, 1994. — *Les pêcheurs du Delta central du Niger (Mali). Rapport socio-économique de fin de projet 'Études halieutiques du Delta central du Niger'*. Paris, ORSTOM, juillet, 146 p.
- BCEAO, BOAD, UEMOA, (2002). — *Banque régionale de solidarité. Étude de faisabilité du groupe de la Banque régionale de solidarité. Situation consolidée*. Table ronde des partenaires au projet, Dakar, 11 février 2002. Dakar, janvier, 115 p.
- Brown, Warren ; McCord, Michael J., 2000. — *USAID MBP Virtual Conference on Microinsurance, oct. 9th - oct. 27th 2000. Summary of Discussions*. Bethesda, Maryland, Microentreprise Best Practices (MBP) Project, Development Alternatives, USAID, 24 p. [<www.microfinancegateway.org/microinsurance>].
- Brown, Warren ; Green, Colleen ; Lindquist, Gordon, 2000. — *Note de mise en garde à l'attention de microfinance et bailleurs de fonds souhaitant développer des produits de micro-assurance*. Bethesda, USAID, Microentreprise Best Practices, décembre, pag.mult. [<www.mip.org/french/fr-pubs.htm>].
- Charmes, Jacques, 2001. — «Flexibilité du travail, pluralité des normes, accumulation du capital économique et du capital social», in Winter (G.) (coord.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*. Paris, Karthala, pp. 243-262.
- Churchill, Craig, 2002. — «Trying to Understand the Demand for Microinsurance », *Journal of International Development*, 14, pp. 381-387.
- Fall, Babacar (s-dir.), 1997. — *Ajustement structurel et emploi au Sénégal*, Dakar, CODESRIA, Diffusion Paris, Karthala, 247 p.
- Fall, Couty, 2002. — *Extending Health Insurance in Senegal. Options for Statutory Schemes and Mutual Organisations*. Geneva, ILO, Social Security Policy and Development Branch, ESS (Extension of Social Security) Paper n° 9, 36 p. [<www.ilo.org/public/english/socsec/pol>].
- Guerrien, Bernard, 1996. — *Dictionnaire d'analyse économique*, Paris, Découverte, 540 p.
- Gourvitch, Georges, 1963 — « La multiplicité des temps sociaux », in *La vocation actuelle de la sociologie*. [Chapitre XIII]. Paris, PUF, pp. 325-430.
- Hatch, John K. ; Levine, Sara R. ; Penn, Amanda, 2002. — *Innovations from the Field. A Daringly Brief Summary of a Huge Phenomenon*. Draft. Sommet de la microfinance, New York, juin, 29 p.
- Hugon, Philippe, 1995. — «Les entrepreneurs africains et l'analyse économique », in Ellis (St.), Fauré (Y.-A.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala/ORSTOM, pp. 375-393.

Hugon, Philippe, 1996. — « Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines », *Revue Tiers Monde*, tome XXXVII, n° 145, janvier-mars, pp. 13-40. [Numéro thématique : *Le financement décentralisé. Pratiques et théories*].

Lecointre, Gilles, 1993. — « Étudiants et cadres sénégalais : quelques aspects socioculturels de leurs mentalités et comportements », in Ponson (B.), Schaan (J.-L.), *Esprit d'entreprise. Aspects managériaux dans le monde francophone*. Paris, John Libbey Eurotexte, pp. 61-80.

Leimdorfer François, Marie Alain (s-dir.), 2003. — *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier. Abidjan, Dakar*. Paris, Karthala, 402 p.

Marie Alain et al., 1997. — *L'Afrique de individus*. Paris, Karthala, 438 p.

Mottin-Sylla, Marie-Hélène, 1991. — *Les cérémonies familiales à Dakar. La participation en action*. Dakar, ENDA, 53 p. [1ère édition 1988].

Mottin-Sylla, Marie-Hélène, 1993. — *L'argent, l'intérêt, l'épargne et le temps. Tontines et autres pratiques féminines de mobilisation de moyens observées à Dakar*. Dakar, ENDA, 16 p. [1ère édition 1987].

PNUD, 2001. — *Rapport national sur le développement humain au Sénégal*. Dakar, PNUD, 217 p.

Pourcet, Guy, 1995. — « Instabilités et structuration du secteur informel », in Hugo (Ph.), Pourcet (G.), Quiers-Valette (S.), *L'Afrique des incertitudes*, Paris, PUF/IEDES, pp. 200-220.

Quensièrre, Jacques (éd.), 1994. — *La pêche dans le Delta Central du Niger. Approche pluridisciplinaire d'un système de production*. Paris, ORSTOM/ Karthala, 2 vol., 495 p. + 8 cartes, notice.

Sénégal (Rép. du) / Ministère de la Fonction publique, du travail et de l'emploi / Direction de l'Emploi / Direction du Travail et de la sécurité sociale, 2001. — *Enquête nationale sur le travail journalier (19 mars au 13 avril 2001)*. Rapport provisoire. Dakar, Ministère de la Fonction publique, de l'emploi et du travail, 66 p.

Sénégal (Rép. du) / Ministère de l'économie, des finances et du plan / Direction de la prévision et de la statistique, 1997a. — *Enquête sénégalaise auprès des ménages. Mars 94 - mai 95. Rapport de synthèse*. Dakar, DPS, octobre, 178 p.

Sénégal (Rép. du) / Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan / Direction de la Prévision et de la Statistique / PNUD, 1997b. — *Enquête sur la production et la consommation des entreprises du secteur informel en 1996 (Région urbaine de Dakar)*. Dakar, DPS, PNUD (Programme Cadre III), novembre, 42 p., annexes.

Sénégal (Rép. du) / Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan / Direction de la Prévision et de la Statistique, 1991. — *Enquête emploi, sous-emploi, chômage en milieu urbain, avril-mai 1991, région de Dakar. Rapport définitif*, Dakar, 102 p.

Servet, Jean-Michel, 1996. — « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique. Une approche socioéconomique », *Revue Tiers Monde*, t ; XXXVII, n° 145, janvier-mars, pp. 41-75.

Steinwachs, Luise, 2002. — *Extending Health Protection in Tanzania. Networking between Health Financing Mechanisms*. Geneva, ILO, Social Security Policy and Development Branch, ESS (Extension of Social Security) Paper n° 7, 33 p. [www.ilo.org/public/english/socsec/pol].

Vuarin, Robert, 1994. — « L'argent et l'entregent à Bamako », *Cahiers Sciences humaines*, 30 (1-2), pp. 255-273.

World Bank, 2000. — *World Bank Development Report 2000/2001. Attacking Poverty*. Washington, World Bank, 335 p.



Agence
universitaire
de la
Francophonie


UNIVERSITÉ DE ROUEN



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
INSTITUT CDC POUR LA RECHERCHE


CDC PME
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

« ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION »
Du 21 au 24 mai 2003

**8èmes Journées Scientifiques du réseau
Entrepreneuriat de l'Agence Universitaire
de la Francophonie**

ACTES

